



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 19546

Texte de la question

M. Patrick Rimbert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de la redevance TV. Tous les établissements qui possèdent un téléviseur dans chaque chambre paient une redevance par poste, qui est dégressive pour les établissements de grande capacité, souvent de catégorie supérieure. Afin de ne pas pénaliser les établissements de petite capacité, un abattement important avait été souhaité par professionnels de ce secteur. Il lui demande de bien vouloir l'éclairer quant à une éventuelle décision permettant de régler cette question.

Texte de la réponse

La situation des professionnels du secteur de l'hôtellerie au regard de la redevance de l'audiovisuel a fait l'objet d'un examen attentif de la part des administrations concernées. Une réforme du barème applicable à ces professionnels est à l'étude et devrait prochainement aboutir.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Rimbert](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19546

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 1998

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5247

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6824